

Révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux de l'île de Noirmoutier

Depuis 2015, l'île dispose d'un PPRL élaboré douloureusement compte tenu du vide juridique lié à l'application de l'aléa 2100. Aujourd'hui le PPRL ne prend pas en compte cette élévation du niveau de la mer.

Début 2023, et en concertation avec les acteurs locaux, les services de l'état en Vendée ont amorcé le processus de révision de ce document réglementaire.

A l'inverse du déroulé de l'élaboration du PPRL de 2015, les services de l'Etat ont créé un site internet : PPRL-ile-noirmoutier@vendee.gouv.fr ouvert à tous, permettant de suivre l'évolution du dossier

Nous assistons aux réunions des comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COFIL)

Phase 1 : diagnostic

Phase 2 : caractérisation des aléas, en cours 2^{ème} semestre 2024, avec réunions publiques de présentation des cartes d'aléas dans chaque commune

Phase 3 : caractérisation des enjeux

Phase 4 : définition du zonage et du règlement

Phase 5 : processus d'approbation du PPRL révisé

Autres liens :

<https://www.vendee.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRI-PPRL/PPR-Littoraux/PPRL-de-l-ile-de-Noirmoutier>

<https://ppri-iledenoirmoutier.fr/>